

**PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLAGE DE LAWRENCEVILLE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Village de Lawrenceville, tenue le mardi 11 janvier 2016 à 19h30 à la salle du conseil, située au 2100 rue Dandenault, à Lawrenceville.

Sont présents : M. Michel Carbonneau, maire,  
Mme Johanne Dufresne, conseillère,  
M. Éric Bossé, conseiller,  
M. Claude Jeanson, conseiller,  
Mme Aline Alain, conseillère,  
M. Derek Grilli, conseiller,  
M. Guillaume Roberge, conseiller,

Absents :

Les membres présents forment quorum.

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte à 19h35 sous la présidence de M. Michel Carbonneau, maire de Lawrenceville. Monsieur François Paquette siège à titre de directeur général.

**1. ORDRE DU JOUR**

2016-01-01

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,  
Appuyé par le conseiller Claude Jeanson,

Que l'ordre du jour soit accepté tel que modifié :

1. Adoption de l'ordre du jour;
2. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 7 décembre et des séances extraordinaires du 7 et du 14 décembre 2015;
3. Questions de l'assemblée;
4. Approbation de la liste des comptes à payer;
5. Prolongation Verbom;
6. Résolution PAARRM;
7. Règlement de taxation;
8. Réclamation Kevin Dubois;
9. Questions de l'assemblée;
10. Affaires nouvelles;
  - 10.1 Régie de voirie intermunicipale;
  - 10.2 Location de locaux à BRP;
  - 10.3 Demande Sydney Guillotte
11. Levée de la séance

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

**2. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 DÉCEMBRE 2015 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 7 ET DU 14 DÉCEMBRE 2015**

2016-01-02

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 7 décembre 2015;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,  
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 7 décembre 2015, et que le procès-verbal du 7 décembre 2015 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-03

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 7 décembre 2015;

Il est proposé par la conseillère Johanne Dufresne,  
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 7 décembre 2015, et que le procès-verbal du 7 décembre 2015 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-04

Attendu que tous et chacun des membres du conseil ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du 14 décembre 2015;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,  
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que le directeur général Monsieur François Paquette, soit exempté de faire la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire tenue le 14 décembre 2015, et que le procès-verbal du 14 décembre 2015 soit adopté.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **3. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

M. Sydney Guillotte et M. Gérard Dufresne se présentent au conseil afin de souligner le travail réalisé par M. Stéphane Bouthillette pour maintenir les sentiers pédestres et de ski de fonds en bon état et également assurer une surveillance des sentiers.

Messieurs Guillotte et Dufresne aimeraient que la municipalité reconnaisse le travail de M. Bouthillette et contribue aux opérations de ce dernier.

### **4. APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER**

2016-01-05

Il est proposé par la conseillère Aline Alain,  
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que soit approuvée la liste des comptes à payer datée du 11 janvier 2016, telle que modifiée, pour un montant de 64,791.50\$ et d'autoriser le paiement desdits comptes (déboursés #201500356 à #201600017) dont les chèques sont contresignés par le maire et le directeur général.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

### **5. PROLONGATION LOCATION VERBOM**

2016-01-06

Attendu que le bail pour la location de l'immeuble industriel du 2095 Dandenault a pris fin le 31 décembre 2015;

Attendu que la compagnie Verbom demande un prolongement pour une partie de l'immeuble pour quelques semaines seulement;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par la conseillère Aline Alain,

Que le Village de Lawrenceville accorde un prolongement à Verbom pour l'utilisation d'une partie de l'immeuble (20,845p<sup>2</sup>) au coût de 4,000\$/mois. La compagnie Verbom continuera d'assumer les frais d'électricité pour cette période.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents

## 6. RÉSOLUTION PAARRM

2016-01-07

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,  
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins pour un montant subventionné de 15,424\$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

Que le conseil reconnaisse que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

## 7. ADOPTION DU RÈGLEMENT DE TAXATION 2016-304

2016-01-08

### RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-304

#### RÈGLEMENT CONCERNANT L'IMPOSITION DES TAXES, TARIFS ET COMPENSATIONS POUR L'ANNÉE 2016

Attendu que la municipalité a adopté son budget pour l'année financière 2016 qui prévoit des revenus égaux aux dépenses qui y figurent;

Attendu que l'adoption d'un tel budget pourrait nécessiter des modifications dans la tarification des services municipaux et du taux de la taxe foncière pour l'année fiscale 2016;

Attendu que selon l'article 988 du *Code municipal* toutes taxes doivent être imposées par règlement;

Attendu que selon l'article 244.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut, par règlement, imposer un tarif pour financer les services qu'elle offre;

Attendu que selon l'article 252 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité locale peut régler le nombre de versements, la date des versements ainsi que les modalités d'application d'intérêt et de frais sur les versements échus de la taxe foncière et des tarifs;

Attendu qu'un avis de motion relatif au présent règlement a été donné à la séance du conseil tenue le 7 décembre 2015;

Attendu que le comité de budget et taxation ont proposé trois options pour l'établissement du taux de taxation soit :

- option 1 taux de 0.8529,
- option 2 même taux que 2015 et 30,291\$ affecté de l'excédent,
- option 3 taux de 0.811 (IPC) et 20,840\$ affecté de l'excédent;

Attendu que le comité de budget et taxation recommande l'option 3;

Il est proposé par le conseiller Derek Grilli,  
Appuyé par la conseillère Johanne Dufresne,

Que le règlement numéro 2016-304 concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2016 soit et est adopté, selon l'option 3 proposée par le comité de gestion.

Le vote est demandé.  
Le résultat du vote est de quatre (3) pour et un (3) contre.

Devant l'égalité des voix, le maire utilise son droit de vote et la proposition est rejetée à la majorité des membres présents.

Il est alors proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par le conseiller Johanne Dufresne,

Que le règlement numéro 2016-304 concernant l'imposition des taxes, tarifs et compensations pour l'année 2016 soit et est adopté, selon l'option 2 proposé par le comité de gestion.

Le vote est demandé.  
Le résultat du vote est de quatre (5) pour et un (1) contre.

Proposition adoptée à la majorité des membres présents.

## **8. RÉCLAMATION KEVIN DUBOIS**

La municipalité ne souhaitant pas entamer de procédures judiciaires pour le moment, une proposition d'entente sera préparée et déposée à une prochaine séance pour être approuvée.

## **9. QUESTIONS DE L'ASSEMBLÉE**

Il n'y a pas de question de l'assemblée.

## **10. AFFAIRES NOUVELLES**

2016-01-09

### **10.1 Création d'une régie de voirie intermunicipale**

Attendu que le processus de création d'une régie intermunicipale repose sur la nomination de représentants de chaque conseil concerné;

Attendu que les représentants ainsi mandatés devront élaborer l'entente relative à la voirie intermunicipale et à la création d'une régie intermunicipale;

Attendu que ces représentants devront ensuite déposer l'entente relative à la voirie intermunicipale aux conseils concernés afin qu'elle soit acceptée par les conseils avant d'être déposée au MAMOT;

Il est proposé par le conseiller Claude Jeanson,  
Appuyé par le conseiller Derek Grilli,

Que soit nommé comme représentants de la municipalité pour travailler à l'élaboration de l'entente relative à la voirie intermunicipale et à la création d'une régie intermunicipale, M. Derek Grilli, M. Claude Jeanson, ainsi que M. Michel Carbonneau comme substitut.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

2016-01-10

### **10.2 Location de locaux à BRP**

Il est proposé par le conseiller Éric Bossé,  
Appuyé par la conseiller Derek Grilli,

Que le Village de Lawrenceville accepte de louer une partie de l'immeuble du 2095 rue Dandenault, à l'entreprise BRP pour des fins d'entreposage.

Que le comité de location soit autorisé à négocier les termes du bail de location;

Que le Maire, M. Michel Carbonneau et le directeur général, M. François Paquette, soient autorisés à signer la convention de bail entre la municipalité et BRP.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

### **10.3 Demande de M. Sydney Guillotte**

Le conseil discute de la demande déposée plus tôt par M. Guillotte et estime que cette dernière devrait être étudiée par les Services de loisirs de Lawrenceville.

## **11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2016-01-11

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par le conseiller Derek Grilli, à 21h10, que la présente séance soit levée.

Proposition adoptée à l'unanimité des membres présents.

\_\_\_\_\_  
*Michel Carbonneau, maire*

\_\_\_\_\_  
*François Paquette, directeur général*